

Rapport de la Commission des finances sur le préavis 21/2025

La Commission représentée par Hans-Jörg Brechbühl, Yves Mischler, Pascal Heim, Roland Tacheron et Michaël Krenger s'est réunie en date du 19 novembre 2025 et du 26 novembre 2025, afin d'étudier le préavis 21/2025 concernant le budget 2026

Nous remercions notre Syndic monsieur Johann Theux, pour les explications apportées durant la séance du 19 novembre 2025.

Pour l'année 2026, la commune de Faoug passera au système comptable MCH2. L'adoption de ce nouveau système devrait harmoniser les comptes entre les communes, renforcer la transparence des comptes afin de permettre une comparaison plus transparente et d'assurer une péréquation intercommunale la plus juste possible. De plus, le nouveau système devrait permettre une meilleure planification à long terme ainsi qu'une gestion plus stratégique des finances et du patrimoine communal.

Il est quasiment impossible de comparer les comptes établis selon l'ancien système comptable avec ceux du nouveau (MCH2).

Cependant, notre syndic, Monsieur Johan Theux, a expliqué et commenté l'ensemble des comptes du budget. Il a fourni des explications claires et précises justifiant tous les postes, sans exception, et a répondu aux nombreuses questions de la Commission.

Le budget nous apparaît plausible et cohérent. Le résultat global indique un excédent de charges de 17'278 francs, ce qui est acceptable. Ce résultat repose sur un budget jugé plutôt prudent par la Commission des finances.

La Commission des finances, après avoir examiné le préavis et délibéré sur son contenu, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 21/2025 concernant le budget 2026.

Ainsi fait à Faoug le 1^{er} décembre 2025

Au nom de la Commission des finances

Pascal Heim



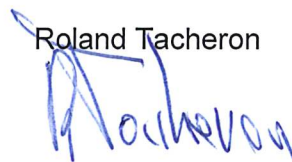
Yves Mischler



Michaël Krenger



Roland Tacheron



Hans-Jörg Brechbühl

